

# Règlement :

## « COURSE NATURE de Sainte Anastasie », (Course des 3 clochers et de la cigale) Le 26 mars 2023

### Article 1 :

L'association Trail en VRAC organise une course pédestre baptisée « Course Nature de Sainte Anastasie » le **dimanche 26 mars 2023**

### Article 2 :

La course nature de Sainte Anastasie est ouverte à tous les coureurs (masculins et féminins), à partir de la catégorie « cadet ». Pour les **mineurs**, fournir une **autorisation parentale** (voir sur le bulletin d'inscription).

### Article 3 :

Les inscriptions à cette épreuve sont prises soit :

- **Par courrier réceptionné** avant le 20 mars 2023 (cachet de la poste faisant foi) : Endurance Chrono BP 74 - 30310 VERGEZE (paiement par chèque et justificatif joints).  
Le bulletin d'inscription est téléchargeable sur le site [www.endurancechrono.com](http://www.endurancechrono.com)
- **Sur internet**, directement en ligne sur le site [www.endurancechrono.com](http://www.endurancechrono.com), jusqu'au 25 mars 18 heures.

### **Il n'y aura pas d'inscription sur place le jour de la course**

Les clubs ou associations peuvent envoyer par mail ou courrier la liste de leurs adhérents à inscrire avec les renseignements nécessaires. Ils pourront fournir les justificatifs (licence ou certificat médical) à endurance chrono.

**Fournir dans les 2 cas** : la photocopie de la licence sportive (au sens de l'article L. 131-6 du code du sport) délivrée par une fédération agréée et en cours de validité ou un certificat médical de **non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** de moins de 1 an.

### Article 4 :

L'inscription ne sera **définitive** que si elle est accompagnée de l'autorisation médicale, des frais d'inscription et de l'autorisation parentale pour les mineurs.

### Article 5 :

Les dossards seront à récupérer le samedi 25 de 14 à 18 heures et le jour de la course au stand des « remises des dossards », uniquement sur présentation d'une carte d'identité, à partir de 7 H 1/2, à l'espace Paul Maubon, 208 chemin du Rieu, 30190 Sainte Anastasie.

### Article 6 :

Les frais d'inscriptions sont de 9 € pour la course de 4,5 km, de 15 € pour la course de 14 km et de 20 € pour la course de 22 km.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone. **Aucun remboursement ne sera possible.**

Article 7 :

Le départ de la course de 22 km sera donné à **9 H** le départ de la course de 14 km sera donné **9 H 30**, le départ de la course de 4,5 km sera donné à **10 H**.

Toutes les courses partiront de l'Espace Paul Maubon

Article 8 :

La distance de la course est de 4,5 km avec un dénivelé positif cumulé de 50 m.

La distance de la course est de 14 km avec un dénivelé positif cumulé de 300 m.

La distance de la course est de 22 km avec un dénivelé positif cumulé de 500 m.

Article 9 :

Pour le parcours familial de 4,5 km il n'y aura pas de ravitaillement sur le parcours

Pour le parcours de 14 km, il y aura un ravitaillement sur le parcours (à environ 7 km)

Pour le parcours de 22 km, il y aura deux ravitaillements sur le parcours (à environ 7 km et 14 km)

Un ravitaillement sera prévu pour les trois courses à l'arrivée à l'Espace Paul Maubon.

Article 10 :

La course des 3 clochers défend des valeurs écologiques et souhaite respecter l'environnement. Chaque coureur devra prévoir son Eco tasse pour le ravitaillement. Les coureurs devront également utiliser les poubelles mises à leur disposition lors des ravitaillements sur le parcours et avoir de manière générale un comportement éco-responsable.

Article 11 :

La sécurité de la course est assurée par l'association organisatrice. Des signaleurs seront présents aux principales intersections. Le parcours n'étant pas fermé à la circulation, tous les coureurs devront respecter le code de la route.

La course bénéficie de la présence d'un médecin et d'un service ambulancier (L'UNASS Secourisme)

Aucun véhicule à moteur ou vélo ne pourra accompagner les coureurs hormis ceux nécessaires à l'organisation de la course.

L'épreuve n'est pas ouverte aux athlètes handisports car le parcours ne le permet pas.

Article 12 :

Une remise des récompenses aura lieu à l'Espace Paul Maubon

Seront récompensés au scratch présent :

- Les 3 premiers et premières de chaque course
- Le premier et première de chaque catégorie
- Le premier et première de la commune

Les récompenses ne sont pas cumulables.

### Article 13 :

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs partenaires et les médias à exploiter les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises lors de l'épreuve de la course des 3 clochers sur tout support, et abandonnent leur droit à l'image. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, ils disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

### Article 14 :

L'association Trail en VRAC a réglementairement souscrit une assurance « responsabilité civile ».

Chaque coureur est couvert par l'assurance de sa licence. Il incombe aux non-licenciés de s'assurer personnellement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident physiologique pendant et après la course.

Liste de l'équipement obligatoire :

Vous devez être en possession du matériel obligatoire tout au long de la course, des contrôles inopinés pourront avoir lieu par les bénévoles ou les commissaires de courses à n'importe quel moment de la course.

- Eco tasse ou gourde
- Téléphone portable chargé avec numéros enregistrés du directeur de course et du responsable
- Réserve d'eau d'au moins 0,5 litre

### Article 15 :

Chaque coureur reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la course et en accepte toutes les clauses. Il s'engage à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement visible durant toute la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

### Article 16 :

Afin de respecter au mieux la programmation, le dispositif d'arrivée sera levé à 13h30.